

ment, j'estime que le plus important est celui que forme le Commonwealth des nations. Le maintien en est essentiel, non seulement dans l'intérêt de ses membres mais encore de tous les États libres.

## Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Nous nous réjouissons aussi de notre association avec un autre groupe de nations libres, celles qui font partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. La septième réunion du Conseil de l'Organisation a eu lieu à Ottawa en septembre dernier. Nous sommes fiers de l'honneur qu'on nous a fait de choisir Ottawa pour le lieu de cette réunion. C'était la première fois que le Conseil de l'Atlantique-Nord se réunissait en vertu du nouveau décret le constituant conseil de gouvernements plutôt que simple conseil de ministres des Affaires étrangères. A cette occasion, les pays étaient représentés par deux ou trois membres de chaque gouvernement.

Ce fut une réunion réussie, et on y a aussi accompli, je crois, un travail considérable et précieux de préparation en vue de la prochaine réunion qui aura lieu à Rome vers la fin de novembre. Cette nouvelle réunion aura peut-être une plus grande importance encore que la dernière. Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister à la réunion, conviennent, je crois, que l'habitude de la consultation se répand au sein du groupe de l'Atlantique-Nord et qu'un sentiment de solidarité s'y fait jour. Nous en sommes venus à la conclusion que le Conseil doit se réunir, non seulement en vue de régler les crises, mais pour assurer une collaboration continue. Les réunions tenues à cette fin—et qui, a-t-on convenue, devraient être plus fréquentes que par le passé—devraient devenir aussi régulières que celles du Parlement.

A cette réunion, le Conseil a étudié les moyens à prendre pour atteindre deux objectifs de l'organisation nord-atlantique, l'un à brève échéance et l'autre à longue portée. L'objectif immédiat consiste à accroître notre sécurité à l'endroit de l'agression militaire, tandis que l'objectif à longue portée porte sur les moyens de favoriser la stabilité économique et sociale parmi toutes les nations de la collectivité nord-atlantique, et de resserrer les liens qui unissent ces nations. Pour ce qui est de l'objectif immédiat, nous avons rouvert l'examen de notre programme de défense et pris une décision importante qui a trait à ce programme. Nous avons conseillé d'admettre dans l'organisation nord-atlantique la Grèce et la Turquie. Notre représentant à Londres, le haut commissaire, a signé mercredi dernier, avec d'autres, un protocole rédigé à cette fin. Ce protocole sera soumis à l'approbation du Parlement avant d'être ratifié par le Gouvernement.

Il serait peut-être préférable de différer la discussion à cet égard, d'attendre afin de voir si d'autres pays encore plus directement intéressés que nous, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, le ratifieront. A mes yeux il est indiscutablement opportun d'associer de plus près la Grèce et la Turquie à notre plan de défense de l'Atlantique-Nord. Ces dernières années, l'un et l'autre de ces pays se sont tenus au premier plan de notre défense commune contre l'impérialisme et l'agression communistes. Ils ont prouvé leur fidélité à la cause de la liberté et de la sécurité collective, non seulement chez eux mais sur les collines et dans les plaines de Corée. On peut dire, je crois, qu'une attaque d'envergure sur l'un ou l'autre de ces pays affaiblirait gravement la défense de l'Europe occidentale et déclencherait probablement une guerre générale.

Le problème consiste donc à constituer dans les régions méditerranéennes une défense collective qui fasse renoncer à toute attaque. Certains membres de l'Organisation de l'Atlantique-Nord ont pensé que le meilleur moyen d'y parvenir serait d'établir un pacte de sécurité méditerranéenne, lié en quelque sorte au Traité de l'Atlantique-Nord. C'était une solution établie en dehors des cadres de l'OTAN que certains membres du conseil ont favorisé mais à laquelle d'autres, les États-